

DÉLIBÉRATION N°2024-109

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-neuf heures,
Présents :	49	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés :	18	la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs :	10	après convocation légale en date du 28 mars 2024, sous la
Votants :	59	Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Joël BRUN, M. Bernard COUDY, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. Hervé VIGIER.

Pouvoirs :

MME Agnès AMARGER donne pouvoir à MME Marina BESSE
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Christian GENDRE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Louis NAVECH
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU

Madame Maryline VICARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **15 AVR. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **15 AVR. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES / DECHETTERIES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOUDOU

Ce budget annexe regroupe le service de collecte des ordures ménagères et les déchetteries de Saint-Flour et Pierrefort.

En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général à 1 339 365 € sont en évolution d'environ 7% (92 000 €) par rapport aux prévisions budgétaires 2023.

- Au service de collecte des ordures ménagères, les postes importants de dépenses comme le carburant, les fournitures d'entretien, les locations mobilières, les réparations de matériel et la maintenance sont stables.

Des dépenses nouvelles sont inscrites pour l'acquisition de bio seaux à hauteur de 20 000 €, ainsi qu'un montant de dépenses imprévues pour 50 000 €.

- En déchetteries, les dépenses de prestations de service et de locations de bennes sont quant à elles en diminution du fait de la mise en place d'une nouvelle filière de récupération du bois et du placo (PMBC).

Pour les 2 services, les coûts de mise en décharge/TGAP/refus de tri sont estimés à 637 200 €, en évolution de 14% soit 77 200 € par rapport au BP 2023, pour des volumes enfouis sensiblement identiques à ceux de 2023 (environ 5 900 T), une hausse de la TGAP de 7€/T passant de 52 € à 59 € et les nouveaux coûts de mise en décharge en année pleine.

Les charges de personnel à 1 161 300 € sont en très légère baisse de 3 600 € par rapport aux prévisions budgétaires 2023 avec le départ en retraite prévu de 2 agents au cours du 1^{er} semestre, une anticipation de l'évolution du point d'indice de 1,5 % à compter du 1^{er} juillet, le recours à des remplaçants pour l'équivalent de 2,5 ETP, des saisonniers pour une durée cumulée de 7 mois et des versements de salaires au budget général estimés à 190 000 €.

Les charges de gestion courante à 893 505 € sont en baisse également de 31 000 € avec des participations au SYTEC identiques mais avec la dénonciation de la convention financière avec Hautes Terres Communauté concernant la déchetterie de Neussargues.

A ces dépenses, s'ajoutent les charges financières pour 28 100 €, des charges exceptionnelles pour 2 100 €, la dotation aux amortissements pour 202 023 € et le virement à la section d'investissement pour 164 404,87 €.

En recettes de fonctionnement, les recettes liées aux remboursements des arrêts de travail longs ou d'accident du travail sont estimées à 15 000 €, en baisse de 18 200 € par rapport aux prévisions budgétaires 2023.

Les produits des services s'élèvent à 210 565 €, en baisse de 3 500 €, liée à la mise en place de la nouvelle filière de récupération qui devrait réduire les dépôts en déchetteries par les professionnels des matériaux concernés. Les autres produits, redevance spéciale, participation du SICTOM Issoire-Brioude et les ventes de cartons et ferrailles sont estimés aux montants du compte administratif 2023.

Le produit de la TEOM est estimé à 3 148 218 € avec la revalorisation des bases fiscales de +3,9%. Le produit supplémentaire est de 118 000 €, les taux 2024 sont inchangés et conformes à ceux prévus par le lissage.

Les autres produits, dotations et participations sont estimés à 62 173,70 €, en hausse de 22 800 € environ, avec des soutiens supplémentaires liés à la nouvelle filière PMCB.

L'excédent de fonctionnement de 347 217,17 € et les amortissements aux subventions de 7 624 € complètent ces recettes.

En dépenses d'investissement, sont prévus :

-au service collecte des ordures ménagères l'acquisition d'un camion benne pour 240 000 €, des bacs pour 91 200 €, des colonnes pour 36 000 € et du matériel pour le garage pour 6 400 €.

-au service déchetteries l'acquisition de matériel pour 19 500 €, de la signalétique pour 2 000 € et le début des travaux de la déchetterie de Chaudes-Aigues pour 416 300 €.

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme/crédits de paiement pour un montant global de 772 680 € TTC. Ces travaux seront financés par la subvention DETR à hauteur de 189 231 € et de l'autofinancement.

S'ajoutent à ces dépenses, le remboursement du capital d'emprunt pour 167 000 € et l'amortissement des subventions.

En recettes d'investissement, pour financer les acquisitions et travaux, en plus de la subvention DETR finançant une partie des travaux de la déchetterie de Chaudes-Aigues, sont inscrits du FCTVA pour 194 300 €, des emprunts pour 367 446,13 €, l'excédent reporté de 60 029,81 €, les excédents de fonctionnement capitalisés de 156 815,09 €, la dotation aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

Vu le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 3 790 797,87 € (3 676 694,04 € en 2023)
- Section d'investissement : 1 218 686,84 € (868 369,16 € en 2023)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **ADOpte le Budget Primitif 2024 COLLECTE DES ORDURES MENAGERES / DÉCHETTERIES, tel qu'il figure en annexe à la délibération.**

POUR : 58 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Philippe ECHALIER)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



La secrétaire de séance,

Maryline VICARD

15187 Code INSEE	SAINT-LOUR COMMUNAUTE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES/DECHETTERIES	BP 2024 M57
---------------------	--	----------------

ARRETE - SIGNATURES


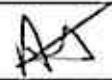


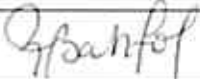
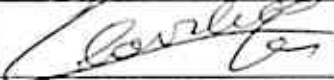

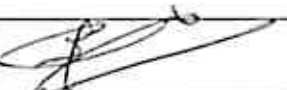
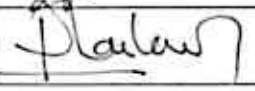






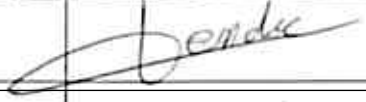


Présenté par la Présidente,

Nombre de membres en exercice : 77
 Nombre de membres présents : 69
 VOTE : Pour : 58
 Contre : 0
 Abstention : 1
 Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire,
réuni en session ordinaire
À Saint-Flour, le 10 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024


Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Agnès ou CHAUVEL Pascal		BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto	
AMARGER Didier ou BERTHON Stéphanie		CHASSANG Pierre ou FARGES André	
ANDRIEUX Annie ou BARRIOL Jacky		CHASSANG Yolande ou DECONQUAND Jean-François	
ANTONY Béatrice		CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CHEVALIER Gilbert ou JOURDES Frédéric	
BATIFOL Nicole		CLAVILIER Guy ou BODEAU Jacques	
BEAUREGARD Pierrette ou FABRE Hervé		COUDY Bernard ou RIGAL Christophe	
BENEZIT Sophie ou MODENEL Alain		COURET Gérard ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
BERTHET Jean-Paul		DE LAROCHE Philippe ou CONDUITIER Jean-Luc	
VIGIER Hervé		DELCROS Frédéric	
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DELEPINE Bonnie	
BIGOT Gilles ou HUGON Albert		DELORT Philippe	
BONAL Richard ou AJALBERT Andrée		DELPY Gérard ou MAGENTIES Marc	
BONNEFOI Claude ou ROCHE Alain		DELRIEU Ghislaine ou CUSSAC Thierry	
BOUCHARINC Jean-Luc		ECHALIER Philippe ou DOUET Virginie	
BOUDON Robert ou VAISSADE Sylvie		GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine		GENDRE Vital ou VERRIERE Louis	
BOULDOIRES Éric		GOMESSE Eric ou MAURANNE Nelly	

Accusé de réception en préfecture
015-20006660-20240410-DELIB2024-109-BF
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

15187 Code INSEE	SAINT-FOUR COMMUNAUTE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES/DECHETTERIES	BP 2024 M57
---------------------	--	----------------

Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PERRIN Jean-Luc	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		PETITIMBERT Marie	
GUIBERT Martine		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
JOUBE Jean-Pierre		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
LAMAT Adrien		POUGNET Marc	
LESTEVEN Nathalie		PRIVAT Jean-Claude	
MALLET Annick		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
MATHIEU Philippe		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MAURY Bernard		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		RICHARD Jeanine	
MIRAL Daniel Ou GUY Michel		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MOULIADE Gérard		ROUSSEL Robert	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NEGRE Marine		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VICARD Maryline	
RISS Christian ou ROUCHES Baptiste		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par la Présidente de Saint-Flour Communauté,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
À Saint-Flour, le 10 avril 2024

La Présidente,
Céline CHARBIAUD

; et de la publication le

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240410-DELIB2024-109-BF
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

